



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-030-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-030 / 7.5.1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subvention exceptionnelle au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère

Rapporteur : André Gal

EXPOSÉ : dans le cadre de sa mission de développement des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère doit faire l'acquisition d'un nouveau mur d'escalade mobile pour remplacer celui qui a rendu de bons et loyaux services durant près de quinze années. Environ 100 000 jeunes dont certains voironnais ont ainsi pu s'initier à la pratique de l'escalade.

Le coût d'acquisition et d'aménagement de cet équipement qui est un prototype s'élève à 157.000 €. Le département de l'Isère et le Ministère des Sports, grâce au Centre National du Développement du Sport (CNDS) notamment, vont apporter une part importante du financement.

Reste au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère à financer 30 000 €. C'est pourquoi, ce dernier a fait un appel à participations auprès des particuliers et des collectivités.

PROPOSITION :

Vu le dossier présenté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère,

Voiron, ville porte de Chartreuse

Vu l'intérêt pour la Ville de pouvoir bénéficier d'un mur d'escalade mobile à différentes occasions,

Vu l'avis de la commission Vie culturelle, Sportive, Associative et Animation en date du 6 mars 2017,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** en faveur du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau mur mobile d'escalade.
- D'inscrire cette dépense à l'article 9240/6574 du budget principal 2017

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT